

importants dans le traitement de maladies où le coût de la médication peut être très élevé, par exemple des maladies vénériennes, la fièvre rhumatismale, la tuberculose ou la fibrose kystique.

**Soins ophtalmologiques.** La Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique paient pour tous leurs résidents assurés les frais d'examen de la vue effectués par un optométriste. La plupart des provinces imposent des restrictions quant à la fréquence des visites. Le Manitoba et le Québec couvrent l'ajustement des lentilles cornéennes dans certains cas, et le Québec couvre également certains services supplémentaires comme les examens de daltonisme. L'Alberta fournit aux personnes de 65 ans et plus et à leur famille un grand nombre de biens et services prescrits.

**Services paramédicaux.** Les services de chiropraxie sont couverts pour tous les résidents assurés en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta et, sauf les rayons X, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Ces provinces, à l'exception de la Saskatchewan, imposent des restrictions quant au nombre et au coût des services. Les services ostéopathiques sont fournis au même titre que les services médicaux en Alberta et en Colombie-Britannique; en Ontario, on impose des restrictions quant à la quantité. Les services de chiropodistes sont assurés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, mais il existe des restrictions du côté de la quantité. En Colombie-Britannique, un certain nombre de soins orthoptiques et de soins dispensés par des naturopathes et des infirmières visiteuses sont spécialisés et couverts. Les services de physiothérapie à domicile et au cabinet du médecin sont assurés en Ontario et en Colombie-Britannique par le truchement de l'assurance médicale, mais les prestations sont limitées aux services couverts par l'assurance-hospitalisation dans les autres provinces.

**Autres services.** L'Alberta offre gratuitement une adhésion individuelle à la Croix-Bleue à tous les résidents admissibles de 65 ans et plus et aux personnes à leur charge et, à des taux réduits, aux autres résidents incapables d'obtenir une assurance semblable au travail. Les prestations visent, en plus des médicaments d'ordonnance déjà mentionnés, la différence de coût pour l'hospitalisation en chambre privée, le service d'ambulance, les appareils, les soins infirmiers à domicile, les soins dispensés par un naturopathe, les soins psychologiques cliniques et les soins dentaires nécessités par suite d'un accident ou d'une lésion, aux taux subventionnés de \$27 par an pour une personne seule et de \$54 pour une famille. Les primes sont encore moins élevées dans le cas des personnes dont le revenu est limité. Les résidents de l'Alberta âgés de 65 ans et plus et leurs familles ont droit également à des appareils de prothèse auditive, du matériel, des fournitures et des appareils chirurgicaux et médicaux approuvés. En vertu d'un programme spécial, les résidents de la Saskatchewan peuvent acheter des appareils auditifs et des accessoires au prix coûtant, et ils peuvent obtenir gratuitement un examen de l'ouïe ainsi que l'ajustement et la réparation d'appareils auditifs; les résidents de cette province peuvent aussi emprunter sans frais des fauteuils roulants, des marchettes, du matériel pour la respiration et des chaises percées. Au Manitoba, les prestations supplémentaires couvrent les appareils et services de prothèse pour les membres et, moyennant l'autorisation préalable de la commission d'assurance, les appareils et services d'orthèse pour les membres et pour la colonne vertébrale. Au Québec, l'assurance couvre les services et appareils de prothèse, d'orthèse et d'orthopédie.

## Hygiène mentale

### 5.2.5

Parmi les services de santé provinciaux, les services d'hygiène mentale représentent l'un des plus vastes secteurs administratifs du point de vue à la fois des dépenses et des effectifs. En 1973, les établissements pour maladies mentales ont déclaré des dépenses d'une valeur de \$524 millions et leur personnel se chiffrait à 53,000; les chiffres correspondants pour 1974 étaient \$593 millions et 52,814.